

Enquête production et vente 2018 en Auvergne-Rhône- Alpes

L'enquête « récolte et marché » est proposée depuis plusieurs années par l'ADA AURA (anciennement ADARA) aux apiculteurs de la région Auvergne et Rhône-Alpes. Elle est traditionnellement envoyée en fin d'année aux adhérents de l'association afin de recueillir les données relatives à la saison qui vient de s'écouler.

L'enquête repose ainsi exclusivement sur la participation anonyme d'apiculteurs adhérents de l'association.

Pour l'année 2018, étant donnée la petite taille de l'échantillon d'apiculteurs, les résultats présentés ci-après ne peuvent être généralisables à l'ensemble du milieu apicole d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Ils reflètent davantage une **tendance** du déroulement de la saison 2018 sur le territoire.

Merci à tous les apiculteurs ayant participé à cette enquête.

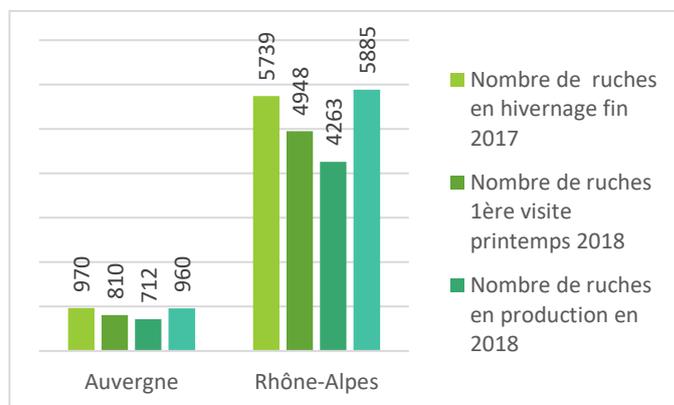
Description des réponses exploitables obtenues

Région AURA	Nombre de réponses
Rhône-Alpes	20
Ain	0
Ardèche	2
Loire	2
Haute-Savoie	2
Drôme	2
Savoie	6
Isère	3
Auvergne	3
Allier	0
Cantal	0
Haute-Loire	1
Puy-de-Dôme	2
Total général	22

Cette année, nous avons obtenu 22 réponses exploitables (échantillon global, appelé échantillon **A**), dont 22 réponses d'apiculteurs de plus de 50 ruches en production en 2018 (échantillon **B**, dit "producteurs").

La conduite de l'exploitation (Éch. A)

Le graphique ci-dessous correspond au nombre de ruches total des apiculteurs par région et par catégorie.



	Total général
Nb de ruches hivernées fin 2017	6709
Nb de ruches 1ère visite printemps 2018	5758
Nb de ruches en production 2018	4975
Nb de ruches hivernées fin 2018	6945

Région	Moyenne de pertes hivernales/apiculteur
Auvergne	16,19%
Rhône-Alpes	16,12%
Moy générale	16,13%

La différence de pertes hivernales moyennes entre les deux régions est très faible. De même, le taux de perte moyen/par apiculteur est de 16,13%, avec un minimum de 3% et un maximum de 43%.

Le personnel (Éch. B)

82 % des apiculteurs de plus de 50 ruches ont recours à de la main d'œuvre, principalement des stagiaires et les conjoints. Le nombre moyen d'équivalent temps plein sur ces exploitations est de 1,3.

Les déplacements (Éch. B)

100 % des apiculteurs de plus de 50 ruches transhument leurs ruches. Le nombre moyen de kilomètres effectués pour l'ensemble des transhumances est de 6837 km.

Le nourrissage (Éch. B)

De la fin d'hivernage 2017 à la sortie de production 2018, la consommation moyenne des apiculteurs en sirop s'éleva à 7,9 kg par ruche, ce qui représente une augmentation de 34% par rapport au nourrissage moyen par ruche (5,9 kg) en 2017.

Produits de l'exploitation (Éch. B)

En 2018, les 22 apiculteurs de plus de 50 ruches ont produit 198,97 tonnes de miel.

	Nb api concernés	Qté de miel produite (kg)	Nb ruches mises en production	Rdt moyen kg / ruche
Colza	10	14230	1302	8,4
Tournesol	0	0	0	0
Toutes fleurs	18	30470	2414	11,4
Montagne	17	30045	1558	17,7
Acacia	22	54690	3847	11,5
Lavandes	14	20006	1239	16,5
Châtaignier	18	25900	1480	16,0
Bruyère	3	240	44	6,4
Sapin	6	4580	582	8,2
Miellat	1	1200	96	12,5
Autres	15	16961	1466	9,9
TOTAL MIEL	22	198972	4975	40,0

Pour mémoire, la récolte 2017 mettait en avant un rendement moyen par ruche en production de 23,4 kg. L'année 2018 affiche donc une augmentation de **70,9%**.

Outre la vente de miel, 36 % des répondants produisent du pollen, 41 % des essaims, 27 % de la propolis, 50 % du pain d'épices, 18 % de la gelée royale et 0 % des reines. Enfin, 23 % d'entre eux vendent d'autres produits : 3 des confiseries (nougat, caramels, bonbons), 2 des bougies, 2 des cosmétiques et 1 de l'hydromel (chaque apiculteur peut produire plusieurs références).

5 % des 22 répondants ont également une activité rémunérée de pollinisation : 1 seul sur arboriculture.

Différence de prix miel bio/miel conventionnel

Sur notre échantillon de 26 apiculteurs de plus de 50 ruches, 59,1 % d'entre eux pratique l'apiculture conventionnelle et donc 40,9 % sont en agriculture biologique (AB).

	Prix moyen TTC (€/kg)		Prix moyen HT (€/kg)			
	Vente directe		Vente en ½ gros		Vente en vrac	
	Conventionnel	AB	Conventionnel	AB	Conventionnel	AB
Colza	12,4	Pas de données	8,3	Pas de données	4,0	Pas de données
Tournesol	Pas de données	Pas de données	Pas de données	Pas de données	Pas de données	Pas de données
Toutes fleurs	12,6	14,9	10,1	11,3	7	9,6
Montagne	15,2	15,6	12,3	12,8	9	9,8
Acacia	13,9	16,1	11,1	13,5	7,8	11,2
Lavandes	14,8	17,2	11,9	14,3	9,1	Pas de données
Châtaignier	13,2	15,4	10,7	13,0	7,8	9,4
Bruyère	20,0	19,0	Pas de données	Pas de données	Pas de données	Pas de données
Sapin	15,4	16,0	12,3	14,3	Pas de données	Pas de données
Miellat	13	16	Pas de données	13,3	Pas de données	Pas de données

La mise en marché (Éch. B)

La forme de vente majoritaire est la vente en pot (86,4%) ; tous les répondants vendent, au moins en partie, de cette manière.

2017

Majorité pots	86,4 %
Majorité vrac	0 %
Les deux	13,6 %

Les lieux de vente en pots sont :

Sur l'exploitation	82 %
Sur les marchés	68 %
Sur les foires et les salons	55 %
En point de vente collectif de producteurs	27 %
Dans les magasins spécialisés, les épiceries fines...	73 %
En grandes et moyennes surfaces	22 %
Via Internet	5 %
Autres points de ventes	18 %

Tendance des prix de vente (Éch. B)

Les prix de vente sont indicatifs. Il s'agit du prix de vente moyen enregistré sur l'échantillon B, tous signes de qualité confondus (et notamment miel produit en apiculture conventionnelle et biologique); de 2004 à 2015, les données ont été relevées en région Rhône-Alpes uniquement. Depuis l'année « 2016 », les données sont confondues entre les deux régions. Attention : nous n'avons pas de données pour l'année 2009.

Légende :

courbe bleue : vente en vrac,
 courbe orange : vente en ½ gros,
 courbe grise : vente au détail.

